

---

**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007-2012**

**UN PROJET DE STRATÉGIE  
SANS VISION CLAIRE ET SANS AMBITION**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE  
DES CONSULTATIONS DE LA  
COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**

**PAR  
NATURE QUÉBEC**

Le 23 octobre 2007



**Comment citer ce document :**

Nature Québec. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2007-2012 : un projet de stratégie sans vision claire et sans ambition*, mémoire présenté dans le cadre des consultations de la Commission des transports et de l'environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 24 pages, 23 octobre 2007.

---

ISBN 978-2-923567-22-8 (version imprimée)

ISBN 978-2-923567-23-5 (version PDF)

© *Nature* Québec, 2007

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

# TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction	1
Nature Québec et le développement durable	2
Pour une stratégie plus ambitieuse, plus efficace et plus mobilisatrice	3
Vision et enjeux : il faut remettre le développement durable sur ses pieds	4
Un bureau d’audiences publiques à mandat élargi : il est grand temps d’évaluer les politiques et les programmes stratégiques	6
Pour des indicateurs clairs et mesurables	9
Des orientations stratégiques très larges, des objectifs peu ambitieux...	10
Mise en œuvre et suivi	15
Conclusion	16
Recommandations	18
Annexe – Mémoires produits par Nature Québec en lien avec le développement durable	20

# INTRODUCTION

---

Nature Québec remercie les membres de la Commission des transports et de l'environnement ainsi que la ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, madame Line Beauchamp, de bien vouloir entendre ses commentaires et recommandations concernant le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable.

Compte tenu du peu de temps alloué à sa préparation, le projet de stratégie ayant été rendu public le 2 octobre dernier, notre mémoire portera davantage sur les questions que nous jugeons essentielles et sur lesquelles nous possédons une expertise, sur des éléments de mise en œuvre, de participation citoyenne et d'évaluation, ainsi que sur les futurs indicateurs de développement durable qui seront développés pour effectuer le suivi de la stratégie.

Comme son nom l'indique, la *Stratégie gouvernementale de développement durable* devrait être un document structurel qui influencera en profondeur et orientera le travail des ministères et des organismes publics. Ceux-ci devraient prendre et faire prendre à la société québécoise, via les politiques publiques et les programmes, le virage du développement durable. Nous verrons plus loin si le présent projet est à la hauteur de l'objectif.

À ce propos, une stratégie gouvernementale de développement durable aurait dû faire l'objet d'un processus d'évaluation beaucoup plus large que le minimum requis par la loi. Les dix-huit mois passés entre l'adoption de la *Loi sur le développement durable* et les présents travaux de la Commission auraient amplement permis à la population de bonifier et de faire sienne une stratégie aussi fondamentale compte tenu de son enjeu : le développement durable du Québec.

Sans minimiser le rôle et l'importance d'une commission parlementaire et d'une consultation en ligne, nous croyons que le gouvernement du Québec aurait dû impliquer davantage la population québécoise dans son processus d'adoption en confiant, par exemple au BAPE, le mandat de tenir des audiences publiques sur la question. Cela aurait permis de mobiliser un maximum de citoyens derrière une stratégie qui devrait changer les paradigmes de l'action gouvernementale en termes de protection des ressources et de soutien au développement durable. Nous reviendrons sur cette question un peu plus loin.

# NATURE QUÉBEC ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

En adoptant sa *Stratégie mondiale de la conservation*, l'Union mondiale pour la nature (UICN) a été la première, en 1980, à lancer l'idée de « développement durable ». Elle a guidé les orientations de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) lors de sa fondation en 1981. Notre organisme est maintenant connu sous le nom de Nature Québec.

Trois objectifs sont identifiés dans la stratégie de l'UICN. Ces objectifs sont également ceux de Nature Québec, soit : maintenir les processus écologiques essentiels à la vie; préserver la diversité biologique; favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources – ou, si on le préfère, promouvoir un développement durable à partir du « capital nature » de la planète.

Après des années d'un développement qui s'avère non durable, Nature Québec et d'autres organismes mettent davantage l'accent, au Québec et ailleurs, sur la nécessité d'assurer les deux premiers objectifs avant de parler de nouveaux projets ou programmes de développement, et ce, tout en essayant de corriger les erreurs du passé. Il s'agit, par exemple, d'assurer par la création d'un réseau d'aires protégées de différents types, selon le contexte, la conservation d'au moins une partie du milieu naturel. L'intention est de préserver des territoires peu perturbés, qui peuvent nous servir de témoins, de lieux de comparaison pour l'évaluation du « développement » qui se fait sur le reste du territoire, ou sur une partie de celui-ci.

Actuellement, le Québec est faiblement pourvu d'un tel réseau, et se bute en même temps à des constats d'échec dans son développement forestier, agricole, industriel et urbain (où nous avons observé les effets pervers de l'étalement urbain présent ailleurs), pour ne parler que de ceux-ci. Plus récemment, le développement fulgurant d'algues bleu-vert dans nos lacs nous a fait comprendre les conséquences directes que peuvent avoir des pratiques de développement non durables ou insoutenables pour nos écosystèmes.

Néanmoins, Nature Québec a toujours répondu présent quand on l'invite à se prononcer sur des questions qui concernent le développement durable. Très récemment nous sommes intervenus, dans un mémoire particulièrement dense et fouillé, auprès de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, et avons produit un mémoire dans le contexte du *Rendez-vous sur les algues bleu-vert*. Nous sommes également intervenus, en 2005, sur l'avant-projet de loi sur le développement durable qui, maintenant devenu loi, encadre la présente réflexion. Vous trouverez en annexe la liste des principaux mémoires produits par Nature Québec et touchant au développement durable au cours des dernières années. Il est intéressant de savoir qu'ils sont tous disponibles en ligne sur [www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org).

# POUR UNE STRATÉGIE PLUS AMBITIEUSE, PLUS EFFICACE ET PLUS MOBILISATRICE

---

L'une des craintes qu'a soulevée l'adoption de la *Loi sur le développement durable* était de donner l'impression que le Québec commençait sa réflexion à ce sujet, alors qu'à l'égard de plusieurs enjeux, non seulement le diagnostic des lacunes avait été fait, mais les propositions de réforme dans une optique de développement durable ont été formulées, débattues publiquement, et même, dans certain cas, intégrées à des politiques. Que l'on songe notamment à la forêt, à l'eau, aux matières résiduelles, à la production porcine, à l'évaluation des politiques et programmes, notamment en ce qui touche la question énergétique et les transports, demandée depuis près de 20 ans ...

Considérant que la stratégie débouchera sur des plans d'action pour la période 2007-2012, nous sommes étonnés par la généralité des propositions à l'égard de ces derniers enjeux. Relativement à ces questions, où nous en sommes à la mise en œuvre des actions et où nous accusons même un retard certain (nous songeons notamment au rapport Coulombe qui propose une restructuration complète de notre gestion de la forêt, à la valorisation des matières résiduelles et à la confection des plans de gestion des déchets), la stratégie de développement durable devrait dès maintenant envisager des mesures plus sévères ou indiquer des échéances précises. Sur ces questions, l'attente des plans ministériels risque davantage de permettre aux ministères concernés de profiter de l'occasion offerte par la présente démarche pour gagner du temps ou tenter de justifier leur retard.

Dans ce contexte, le rôle de coordination et de leadership du MDDEP, qui devrait découler de son propre projet de plan d'action fait cruellement défaut. Nos propositions visent notamment à rappeler certaines actions connues et exigées des intervenants, lesquels n'attendent que la volonté de les mettre en œuvre et non un processus qui nous conduira à les réitérer dans... 5 ans.

# VISION ET ENJEUX : IL FAUT REMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR SES PIEDS

---

Le développement durable est un concept qui peut facilement être ambigu et servir à toutes les sauces, si on le vide de sa substance. En anglais, on a identifié dans sa genèse l'expression *sustainable development* qu'on a traduite littéralement en *développement soutenable* ou en *développement viable*. Si le bon français s'accommodait mal de ces adaptations, elles avaient le mérite d'être un peu plus claires sous l'angle de la nécessaire protection du « capital-nature », sans laquelle aucun développement ne peut être véritablement durable.

On a ensuite déterminé que le développement durable se composait de trois dimensions : l'environnement, la société et l'économie. Ces trois dimensions sont souvent représentées sous la forme de cercles qui s'entrecroisent à l'intérieur d'un cercle plus grand représentant la vision du développement durable. Ces dimensions ne sont plus présentées sous une forme antagoniste comme dans les débats du type : environnement versus économie, mais comme étant interdépendantes.

Il ne saurait cependant y avoir à terme d'économie, ni même de société, en l'absence d'une base de ressources suffisantes pour maintenir la vie. C'est pourquoi aucune vision de développement durable ne peut faire abstraction de la préservation de la base de ressources qui permet sa viabilité et lui donne un caractère véritablement durable. La création et le maintien d'emplois à long terme et la bonne répartition des ressources découlent également de leur disponibilité et de leur caractère renouvelable.

## *Recommandation 1 –*

*Nature Québec recommande que le texte définissant la vision de la stratégie (page 10 et 13) soit impérativement modifié. La définition de la vision à la base de la stratégie devrait commencer comme suit : « Une société qui se développe de manière durable en répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs... ». La vision qui est à la base de la stratégie ne peut être inférieure au texte législatif qui l'encadre et ne peut ignorer le fondement même du concept de développement durable.*

Il est écrit à l'article 2 de la *Loi sur le développement durable* que les dimensions environnementale, sociale et économique sont « indissociables » alors que la commission Brundtland parlait davantage de relations « harmonieuses ». Dans le projet de stratégie, le gouvernement les montre étroitement amalgamées, au point où il est difficile de les reconnaître dans l'ensemble des enjeux, des orientations et des objectifs identifiés. Le danger d'une telle organisation interne de la stratégie est de créer une impression de salmigondis favorisant le cumul de mesures disparates à l'intérieur d'une vision du « tout est dans tout et réciproquement ».

Dans les faits, cela pourrait se traduire par du « business as usual » pour les ministères et organismes gouvernementaux qui doivent s’y conformer. Ils pourraient être tentés d’établir une sorte de liste d’épicerie de projets pilotes ou de mesures à la mode dans leur plan d’action respectif, au lieu de changer fondamentalement leur approche du développement, ce qui devrait être le but ultime d’une stratégie gouvernementale de développement durable.

Ainsi les trois enjeux qui chapeautent les orientations stratégiques du projet de stratégie pèchent par leur trop grande généralité. Le développement de la connaissance, la promotion de l’action responsable et l’engagement accru « de tous les secteurs de la société et de l’administration publique » sont présentés comme les trois piliers de la stratégie. À leur face même, ils ont davantage à voir avec le contrat social qui doit lier toute société démocratique avec l’État qu’avec le développement durable. Pour remettre la stratégie sur ses pieds, nous demandons une réécriture de ces enjeux en se référant à la définition du développement durable. Ces enjeux devraient référer directement et explicitement à l’utilisation durable des ressources, au développement social (la satisfaction des besoins fondamentaux) et au modèle économique qui devrait en découler.

*Recommandation 2 –*

*En conséquence, Nature Québec recommande que soit identifiée comme enjeu premier de la stratégie « l’utilisation durable des ressources et des écosystèmes », laquelle doit être à la base du développement de la société québécoise. L’actuelle formulation a tendance à noyer cet impératif de base, à travers des enjeux généraux contenant des affirmations en apparence contradictoires. On devrait formuler dans cet enjeu la « nécessité d’intégrer la protection de l’environnement dans l’ensemble des politiques et programmes gouvernementaux ».*

# UN BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES À MANDAT ÉLARGI : IL EST GRAND TEMPS D'ÉVALUER LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES STRATÉGIQUES

---

L'actuel régime d'évaluation environnementale, et les audiences publiques qui, dans la plupart des cas, l'accompagnent est né de la reconnaissance que la complexité des enjeux et des impacts soulevés par des projets particuliers ne pouvait être gérée par une approche réglementaire traditionnelle. Ces évaluations environnementales, plus ou moins exigeantes selon les impacts prévus des projets, font appel à une approche préventive.

De telles évaluations ont souvent été perçues par les promoteurs en tous genres comme des contraintes imposées par un ministère qui freinait le « développement ». Une indication des réticences à cet égard se trouve dans le fait que l'application de l'évaluation stratégique des politiques et des programmes gouvernementaux (et privés) est rejetée par les gouvernements successifs depuis 1988.

Depuis quelque temps, le caractère préventif de cet exercice est vu de façon plus positive, permettant d'éviter en amont des impacts dont personne ne veut. Le temps est opportun pour revoir la situation en reconnaissant cet état de fait. Même dans les cas plus litigieux, on admettra qu'une évaluation environnementale plus globale des projets de ports méthaniers ou de l'implantation de la filière éolienne aurait permis d'assainir le débat, de débattre de la justification de ces filières, et d'en fixer au besoin le nombre et les balises d'implantation sur le territoire québécois. Nous en serions tous sortis gagnants.

La législation couvrant ces activités s'applique depuis vingt-cinq ans presque exclusivement à l'évaluation des projets. Elle a donné lieu à des approches préliminaires de « développement durable » lorsqu'elles visaient à prévenir les répercussions, les impacts des activités de « développement ».

Au Québec, l'évaluation environnementale est complétée par le recours à des audiences publiques sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, lesquelles permettent de mieux assurer la prise en compte de tous les facteurs potentiellement négatifs lorsqu'un projet est initié.

L'évaluation « environnementale » telle qu'elle existe aujourd'hui au Québec est en fait un processus d'évaluation globale d'une activité, incluant ses implications sociales, économiques et environnementales. L'initiative du gouvernement en vue de l'instauration d'un régime de développement durable au Québec constitue l'occasion, crée une nécessité, pour la priorisation de l'évaluation, dans un sens global, préventif et proactif, des principales activités proposées par le gouvernement et d'autres promoteurs, pour le bien la société.

*Recommandation 3—*

*Nature Québec recommande d'intégrer dans la stratégie québécoise de développement durable la mise en place d'un processus d'évaluation stratégique. Ce processus assujettirait à l'évaluation stratégique les politiques et les programmes, surtout, sinon exclusivement, les politiques et programmes gouvernementaux, lesquels comportent des composantes économiques, environnementales ou sociales.*

*Le processus devrait être basé sur le modèle de l'article 31 de la Loi de la qualité de l'environnement (LQE), et sur l'expérience maintenant longue de vingt-cinq ans du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).*

Une telle nouveauté peut se baser sur plusieurs expériences pilotes qui ont été concluantes, où des commissions de caractère différent se sont penchées sur des dossiers importants : table de consultation sur le débat public sur l'énergie; stratégie de protection des forêts; politique de gestion des déchets; politique de gestion de l'eau; développement durable de la production porcine; politique de gestion des forêts ; et, plus récemment, commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire. La plupart de ces consultations ont été menée par le BAPE, assez souvent sans pouvoir bénéficier d'une proposition de base; leurs mandats visant plutôt l'acquisition d'une vision d'ensemble permettant l'adoption d'une politique ou d'une stratégie globale. Les pouvoirs de ces commissions étaient variés, celles qui ne relevaient pas du BAPE comportant des lacunes plus ou moins importantes.

Presque sans exception, leurs travaux ont abouti à des prises de décision importantes. L'expérience du BAPE permet de voir l'intérêt de mettre un accent sur un processus d'où l'aléatoire serait exclu, où les différentes étapes et composantes maintenant reconnues seraient respectées. Une telle consolidation de cette expérience permettrait d'éviter les efforts de différents ministres à vocation sectorielle qui tentent de s'imposer parce qu'ils se sentent diminués ou exclus, et établirait une approche prévisible et un cadre constructif pour l'évaluation stratégique. Finalement, elle laisserait à l'Assemblée nationale et à ses commissions parlementaires un rôle mieux ciblé que celui qui lui a été dévolu récemment avec la transformation d'une « enquête » sur le développement énergétique en un processus d'arbitrage et d'échange plus ou moins transparent.

La présente proposition de stratégie semble réduire le BAPE à un rôle de simple évaluateur de projets, alors qu'il a déjà servi à étudier des problématiques plus larges, et cela constituerait à cet égard un recul inquiétant pour le développement durable.

*Recommandation 4 –*

*Nature Québec recommande que la stratégie reconnaisse au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dont le mandat devrait être élargi, un rôle essentiel dans l'évaluation des grandes politiques et des principaux programmes gouvernementaux, de manière à mobiliser et impliquer la population dans la mise en place d'une nouvelle économie et d'une société plus durable.*

En ce sens, la stratégie devrait respecter entièrement la lettre, et surtout l'esprit, de la *Loi sur le développement durable*, laquelle précise « que le ministre peut prendre toute mesure pour consulter la population et l'amener à participer à l'élaboration de tout projet ou toute révision de la stratégie, en vue de favoriser les discussions et d'en enrichir le contenu, d'assurer la notoriété de la stratégie et de favoriser sa mise en œuvre. » (article 8) et que la première stratégie « doit notamment aborder (...) les mécanismes mis en place pour assurer la participation des différents intervenants de la société » (article 11, alinéa 3). Nature Québec considère qu'elle devrait élargir l'évaluation environnementale actuelle et utiliser l'expérience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

# POUR DES INDICATEURS CLAIRS ET MESURABLES

---

Pour obtenir un portrait clair de l'évolution ou non du développement durable au Québec, il faut définir des indicateurs clairs et en assurer un suivi adéquat. Sans portrait juste de la situation, on ne pourra juger des progrès et on risque de tourner en rond. Ces indicateurs sont un élément essentiel qui permettra au commissaire au développement durable de bien faire son travail pour informer les Québécois de façon neutre et objective. Ces indicateurs devront durer dans le temps et ne pas être liés trop étroitement aux enjeux et orientations d'une première stratégie qui semble être assez modeste quant à ses ambitions. Leur établissement devrait faire l'objet d'une consultation qui dépasse l'obligation légale de l'examen par une commission parlementaire.

*Recommandation 5 –*

*Que le portrait du développement durable au Québec se fasse sur la base d'indicateurs clairs, faciles à comprendre pour l'ensemble des citoyens et permettant de vérifier l'atteinte de résultats. Les indicateurs devraient permettre notamment de faire le suivi de la capacité de support des principaux écosystèmes, ce qui est le critère opérationnel de base du développement durable. Un budget spécifique devrait être accordé à cette fin et une consultation devrait être réalisée avant leur présentation en commission parlementaire.*

Outre l'Institut de la statistique et les ministères sectoriels, le MDDEP pourrait s'inspirer à cet égard du forestier en chef, lequel a amorcé la réalisation de son premier bilan de l'aménagement forestier durable. Le MDDEP devrait également apprendre de l'échec des « indicateurs globaux » inclus dans la *Stratégie québécoise de la biodiversité*. L'absence de financement adéquat ainsi que des problèmes de conceptualisation et d'opérationnalisation n'ont pas permis à cette stratégie d'atteindre ces objectifs. À ce sujet, voir le mémoire de Nature Québec (commentaires sur le Plan de développement durable et sur l'avant-projet de loi sur le développement durable à l'adresse [http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Politiques%20gouvernementales/ME05-03-08\\_DevDurable.pdf](http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Politiques%20gouvernementales/ME05-03-08_DevDurable.pdf)).

# DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES TRÈS LARGES, DES OBJECTIFS PEU AMBITIEUX...

---

Le présent projet de stratégie gouvernementale de développement durable se concrétise dans neuf « orientations stratégiques » : 1) informer, sensibiliser, éduquer et innover, 2) réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement, 3) produire et consommer de façon responsable, 4) accroître l'efficacité économique, 5) répondre aux changements démographiques, 6) aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée, 7) sauvegarder et partager le patrimoine collectif, 8) favoriser la participation à la vie collective, et 9) prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

Ces orientations se traduisent en « objectifs ». Par exemple, pour réduire les risques pour l'environnement, on propose de « poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention », de façon à favoriser la mise en place de « conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement » et à « faire face aux événements » difficiles. À propos de l'efficacité économique, on apprend qu'il faudra « révéler » et non pas intégrer les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services. On ne se réfère pas non plus dans ce chapitre sur l'économie à l'obligation prescrite par la loi d'appliquer aux producteurs, par les politiques et programmes, le principe du pollueur-payeur. Enfin, on n'y évoque pas la nécessité d'intégrer la protection de l'environnement dans l'ensemble des politiques et programmes gouvernementaux.

Vous trouverez ci-dessous les commentaires et les recommandations de Nature Québec relativement à certaines orientations et objectifs.

## ***Orientation 1 – Informer, sensibiliser, éduquer, innover***

Le projet de stratégie parle abondamment de la nécessité d'informer et de sensibiliser, mais n'est pas très explicite en ce qui a trait à la participation citoyenne, si ce n'est d'éventuels « forums sur le développement durable ». Nous référons le lecteur aux recommandations 3, 4 et 5 du présent mémoire qui précise les demandes de Nature Québec en cette matière.

En ce qui concerne l'éducation, Nature Québec est fortement en faveur de l'objectif visant à « soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec ». Il a bien hâte de voir le plan d'action ministériel, car l'augmentation du niveau d'éducation d'une société, un plus grand accès à l'éducation en général, et aux programmes scientifiques et techniques en particulier, constitue certainement un indicateur de développement durable. Une meilleure connaissance permet aux sociétés de ne pas dépendre uniquement de l'exploitation primaire des ressources naturelles mais donne accès à une meilleure utilisation des ressources.

### ***Orientations 3 et 4 – Produire et consommer de façon responsable; accroître l'efficience...***

Nature Québec aurait aimé retrouver dans ces chapitres les orientations gouvernementales quant à l'utilisation du Fonds vert créé par la loi. On parle abondamment ces derniers temps de financer à même ce fonds un programme de conversion du mazout au gaz naturel. S'agit-il d'un objectif gouvernemental? Si oui, pourquoi ne se retrouve-t-il pas dans cette stratégie ou dans le plan d'action sur les changements climatiques? En quoi son subventionnement sera-t-il compatible avec l'écoconditionnalité ou le principe du pollueur-payeur?

Nature Québec formule ces quelques recommandations pour donner un peu plus de tonus au projet de stratégie.

#### ***Recommandation 6 –***

*Que la stratégie vise à « utiliser la planification intégrée des ressources lorsque vient le temps d'analyser les nouveaux projets de production ou de distribution d'énergie et d'en confier le mandat à la Régie de l'énergie ». En ce sens il faudrait abroger la Loi 116 qui a retiré ce pouvoir à la Régie de l'énergie.*

Il est en effet surprenant que la stratégie parle tant de l'importance de faire connaître et participer les citoyens, mais ignore qu'en matière de planification énergétique les mécanismes pour ce faire ont déjà existé et ne demandent qu'à être réintégrés, comme l'exigent les intervenants depuis quelques années. Encore une fois, pourquoi attendre 2012 pour espérer la réintégration de ce mécanisme par le ministre responsable?

#### ***Recommandation 7 –***

*Que soient resserrés et regroupés les objectifs concernant l'écoconditionnalité (rendre l'accès aux subsides conditionnels au respect de l'environnement) et les incitatifs économiques au sein d'une même orientation, qu'ils soient fiscaux et non-fiscaux. Le principe du pollueur-payeur devrait être pleinement appliqué à ce chapitre.*

#### ***Recommandation 8 –***

*Que les objectifs poursuivis soient plus fermement établis, quitte à procéder par étape dans leur implantation. Ainsi il faudrait « appliquer l'écoconditionnalité » en enlevant le mot « davantage » qui peut réduire l'objectif à un vœu pieux et « internaliser les externalités » (coûts environnementaux) en lieu et place de « les révéler davantage ». Le ministère des Finances et le Conseil du trésor devraient être appelés à jouer un rôle déterminant dans l'atteinte de ces objectifs.*

Les objectifs doivent être clairs et les actions posées mesurables si l'on veut conserver de la crédibilité lors de l'exercice.

## ***Orientation 5 – Répondre aux changements démographiques***

L'objectif 13, « améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions », nous place devant une problématique fondamentale quant aux difficultés que connaît la planète en raison de la croissance de la population mondiale, que la stratégie ne peut pas ignorer. Comment concilier cet objectif avec les problèmes de cette croissance exponentielle de la population mondiale constitue une question fondamentale que la stratégie doit refléter, même si c'est un phénomène hors frontières. Comme pour plusieurs des objectifs de la stratégie, on doit être plus explicite quant aux moyens proposés, notamment en ce qui concerne l'immigration.

Il eut été intéressant de lier cette orientation, notamment l'objectif d'améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions, à la création d'emplois en région. Malheureusement le concept de forêt habitée a été virtuellement écarté des politiques gouvernementales. L'aménagement durable des forêts, par une sylviculture à proximité des communautés humaines, la deuxième et troisième transformation des ressources, sont des objectifs qui auraient dû s'intégrer à cette problématique. La mécanique de la stratégie, basée sur des enjeux trop vagues, ne semble pas permettre ces recoupements essentiels.

Les objectifs quant à la démographie et à l'augmentation du niveau de vie des Québécois devraient être liés à la consommation individuelle de ressources. Les Québécois sont de grands consommateurs d'énergie et de grands producteurs de déchets. Le bilan démographique et l'augmentation souhaitée du niveau de vie doivent s'accompagner d'objectifs clairs de réduction du gaspillage et d'une utilisation durable des ressources, sinon ils n'ont pas leur place dans une stratégie de développement durable.

### ***Recommandation 9 –***

*Nature Québec recommande que l'objectif visant à « accroître le niveau de vie des Québécois » soit explicitement associé à une économie du savoir et à l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes. Nature Québec considère qu'il faudrait procéder à l'évaluation de l'exemple cité en appui de cet objectif dans le document de consultation, soit la Stratégie gouvernementale de développement économique, l'avantage québécois. Cet examen devrait se faire sous l'angle du développement durable. Est-ce qu'on doit, par exemple, continuer à favoriser la venue d'entreprises fortement énergivores ou grandes consommatrices de ressources pour la création d'emplois au Québec ?*

## **Orientation 6 – Aménager le territoire de façon durable et intégrer...**

Nature Québec recommande :

### *Recommandation 10 –*

*Que la stratégie se donne l'objectif « d'atteindre la norme internationalement reconnue en terme d'aires protégées (12 %) d'ici 2012; après avoir réalisé un premier engagement de 8 % (engagement gouvernemental pour 2008, c.f. plan d'action 2007-2012 MDDEP). » Ce réseau d'aires protégées assure entre autres la présence de territoires témoins permettant l'évaluation des impacts des activités de développement.*

### *Recommandation 11 –*

*Que la référence à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), cité en exemple dans le projet de stratégie, soit explicitement incluse dans l'objectif « d'intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement... ». En effet, dans le contexte où le gouvernement vient de court-circuiter le mandat de la CPTAQ dans le processus d'examen du projet Rabaska, il faudrait à tout le moins proposer un changement législatif pour éviter qu'une décision ministérielle n'intervienne avant les conclusions d'un examen, discréditant ainsi tout le processus.*

N'est-ce pas le meilleur exemple d'une action qui n'a pas à attendre les plans ministériels ? Dès maintenant, pourrions-nous même conclure au non respect de la *Loi sur le développement durable* ? Comment concilier les objectifs de la stratégie et la déclaration récente de la ministre des affaires municipales qui souhaiterait revoir la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur la protection du territoire agricole* devant la frustration des villes qui ne peuvent dézoner des terres (propos rapportés dans le journal *Le Soleil*, édition du 19 octobre 2007).

De même en est-il de la décision de modifier les limites d'un parc au mépris de la *Loi sur les parcs*, laquelle exige une consultation préalable des citoyens.

L'absence de considération de nos acquis législatifs et politiques dans la présente stratégie, et des moyens de nous assurer immédiatement de leur respect, confirme malheureusement que nous nous engageons dans un vaste processus, certes utile pour les enjeux ignorés jusqu'à présent mais inutile à l'égard de ceux qui ont déjà été traités et intégrés dans des lois et politiques.

### *Recommandation 12 –*

*Que la stratégie fasse nommément référence à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe), un exercice de développement durable très important, dont de nombreuses recommandations n'ont toujours pas été appliquées. Nature Québec s'inquiète d'ailleurs de l'annonce récente de l'abolition d'un conseil externe devant faire le suivi de la mise en œuvre du rapport de la Commission.*

*Recommandation 13 –*

*Que la Stratégie québécoise de développement durable identifie un nouvel objectif, soit : « compléter la Politique nationale de l'eau, en assurant notamment le financement à long terme des mesures identifiées dans les futurs plans directeurs de l'eau (PDE) », via des redevances perçues auprès des embouteilleurs d'eau par exemple.*

## MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

---

La mise en œuvre et le suivi de la première stratégie gouvernementale de développement durable sont tributaires de la justesse de ses orientations et objectifs. La mise en œuvre doit conduire à des changements structurels dans la manière de gérer et d'aborder le développement au sein des ministères et organismes gouvernementaux. La conception des plans d'action ministériels est de première importance. Nous n'avons malheureusement pas eu accès au guide d'élaboration de ces plans ministériels (est-il complété ?), mais nous savons, à la lecture du plan d'action du MDDEP présenté comme modèle, qu'il devra identifier un maximum de 10 actions.

Nature Québec recommande :

*Recommandation 14 –*

*Que le concept de développement durable englobe toute activité de « développement » au sein de chacun des 150 ministères, organismes et agences du gouvernement. On ne peut à la fois promouvoir un développement qui soit durable et un autre qui ne le serait pas. Ainsi la stratégie (ou le guide d'élaboration des plans d'action qui doit en découler) doit indiquer spécifiquement que tout comité « intraministériel » de planification doit intégrer le développement durable dans ses pratiques et éviter tout dédoublement. En clair, il ne devrait pas y avoir un plan d'action ministériel d'un côté et un plan d'action de développement durable de l'autre. En conséquence, il ne devrait pas y avoir deux équipes de travail distinctes pour assurer la conception et les actions de suivi d'un ministère sur toute question de « développement ».*

*Recommandation 15 –*

*Que les dix actions structurelles identifiées par le ministère ne comprennent pas le suivi de stratégies, de politiques et programmes déjà en cours, si ce n'est pour procéder à leur révision en profondeur sous l'angle du développement durable. Le plan d'action ministériel ne doit pas constituer une autovalorisation de pratiques actuelles mais bien permettre une réévaluation des orientations, des politiques et des programmes pour y appliquer le développement durable.*

*Recommandation 16 –*

*Que le premier ministre du Québec fasse accéder de manière statutaire le ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs au comité des priorités du gouvernement du Québec pour placer le développement durable au cœur des priorités du gouvernement et ainsi envoyer un signal politique clair aux citoyens.*

*Recommandation 17 –*

*Que le MDDEP dispose de ressources internes supplémentaires pour remplir pleinement le rôle de leader que lui a confié la loi dans la conception, la coordination et le suivi de la stratégie gouvernementale de développement durable en disposant, notamment, de crédits spéciaux lui permettant d'assurer en collaboration avec ses partenaires, le portrait évolutif du développement durable au Québec via des indicateurs de performance.*

## CONCLUSION

---

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives gouvernementales ont soulevé beaucoup d'intérêt de la part de nos concitoyens. La *Politique nationale de l'eau*, les recommandations du rapport Coulombe sur la forêt, le plan d'action sur les changements climatiques et l'adoption d'une loi sur le développement durable, pour ne nommer que celles-là, ont suscité de l'espoir quant à une utilisation plus durable de nos ressources. Malheureusement, ces initiatives n'ont pas encore donné les fruits espérés : mesures purement volontaires, absence d'incitatifs, insuffisance de financement, lenteurs dans la mise en œuvre, manque de volonté réelle, absence d'objectifs clairs et mesurables, suivi erratique.

L'adoption d'une première stratégie gouvernementale de développement durable est un moment très important pour le Québec. Elle vient en quelque sorte concrétiser les intentions du législateur. L'État est un joueur très important dans la société québécoise, trop important diront certains. Mais peu importe sa taille, il joue un rôle essentiel par ses programmes et politiques dans l'utilisation des ressources, la conservation des écosystèmes essentiels à la vie et le développement de notre société.

La *Loi sur le développement durable* n'est pas une loi comme une autre qu'il faudra gérer. Elle parle d'une société qui doit se développer « en répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Elle a prévu la création du fonds vert, la présence d'un commissaire pour en vérifier l'application et l'adoption de stratégies pour sa mise œuvre.

Compte tenu des attentes créées, compte tenu des débats qui secouent notre société sur l'avenir de la forêt, de l'agriculture, sur l'état de nos lacs, sur les parcs et les aires protégées, Nature Québec constate avec déception et une certaine dose de frustrations l'absence de clarté quant à la vision et aux enjeux identifiés dans ce projet de stratégie qui tapisse la voie pour les cinq prochaines années. Elle constate certaines absences troublantes. Par exemple, on ne parle spécifiquement des forêts dans aucun des objectifs retenus, pas plus qu'on ne cite le rapport Coulombe dans les actions en cours, même s'il s'agit d'une réflexion en profondeur à la suite d'une exploitation insoutenable des ressources pendant des décennies (on cite pourtant *Le Coin de Rafale*, section jeunesse du site du MDDEP !)

Dans la définition même de sa « vision » la stratégie ne fait pas mention de l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes et tend à assimiler, dans ces enjeux, le développement durable à une synthèse d'un ensemble d'initiatives dans les domaines environnemental, économique et social.

Nature Québec craint le syndrome de la liste d'épicerie où chaque ministère dressera une courte liste d'actions plus ou moins à la mode. Ces initiatives se réaliseront, bien sûr, mais auront-elles un impact sur le développement durable de notre société, sur la capacité de support de nos

écosystèmes, sur l'avenir de nos forêts, de nos lacs et de nos rivières, sur notre base industrielle, laquelle doit de plus en plus utiliser le savoir et la connivence plutôt que la récolte massive des ressources naturelles ou la consommation effrénée de l'énergie.

Tel que libellé, le projet actuel de stratégie suscite plus de doute que d'espoir. Il risque de nourrir le cynisme ambiant qui nuit tant à la vie démocratique. Il est encore temps de modifier cette stratégie et d'aller chercher l'appui des citoyens en soumettant ses grandes initiatives à l'évaluation stratégique et à l'examen public.

Toute la population est concernée et partage une responsabilité dans le virage vers le développement durable. Elle attend du gouvernement une vision plus claire et plus motivante. Le présent mémoire lui a indiqué des pistes pour ce faire. Le cas échéant, Nature Québec n'a pas de doute qu'impliquée et bien informée la population du Québec est capable de relever ce grand défi.

# RECOMMANDATIONS

---

## *Vision et enjeux*

### *Recommandation 1 –*

*Nature Québec recommande que le texte définissant la vision de la stratégie (page 10 et 13) soit impérativement modifié. La définition de la vision à la base de la stratégie devrait commencer comme suit : « Une société qui se développe de manière durable en répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs... ». La vision qui est à la base de la stratégie ne peut être inférieure au texte législatif qui l'encadre et ne peut ignorer le fondement même du concept de développement durable.*

### *Recommandation 2 –*

*En conséquence, Nature Québec recommande que soit identifiée comme enjeu premier de la stratégie « l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes », laquelle doit être à la base du développement de la société québécoise. L'actuelle formulation a tendance à noyer cet impératif de base, à travers des enjeux généraux contenant des affirmations en apparence contradictoires. On devrait formuler dans cet enjeu la « nécessité d'intégrer la protection de l'environnement dans l'ensemble des politiques et programmes gouvernementaux ».*

## **ORIENTATION 1 –**

### **INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUIQUER, INNOVER**

#### **Un mandat élargi**

### *Recommandation 3–*

*Nature Québec recommande d'intégrer dans la stratégie québécoise de développement durable la mise en place d'un processus d'évaluation stratégique. Ce processus assujettirait à l'évaluation stratégique les politiques et les programmes, surtout, sinon exclusivement, les politiques et programmes gouvernementaux, lesquels comportent des composantes économiques, environnementales ou sociales.*

*Le processus devrait être basé sur le modèle de l'article 31 de la Loi de la qualité de l'environnement (LQE), et sur l'expérience maintenant longue de vingt-cinq ans du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).*

### *Recommandation 4 –*

*Nature Québec recommande que la stratégie reconnaisse au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dont le mandat devrait être élargi, un rôle essentiel dans l'évaluation des grandes politiques et des principaux programmes gouvernementaux, de manière à mobiliser et impliquer la population dans la mise en place d'une nouvelle économie et d'une société plus durable.*

## **Des indicateurs clairs et mesurables**

### *Recommandation 5 –*

*Que le portrait du développement durable au Québec se fasse sur la base d'indicateurs clairs, faciles à comprendre pour l'ensemble des citoyens et permettant de vérifier l'atteinte de résultats. Les indicateurs devraient permettre notamment de faire le suivi de la capacité de support des principaux écosystèmes, ce qui est le critère opérationnel de base du développement durable. Un budget spécifique devrait être accordé à cette fin et une consultation devrait être réalisée avant leur présentation en commission parlementaire.*

## **ORIENTATIONS 3 ET 4 –**

### **PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE; ACCROÎTRE L'EFFICIENCE...**

### *Recommandation 6 –*

*Que la stratégie vise à « utiliser la planification intégrée des ressources lorsque vient le temps d'analyser les nouveaux projets de production ou de distribution d'énergie et d'en confier le mandat à la Régie de l'énergie ». En ce sens il faudrait abroger la Loi 116 qui a retiré ce pouvoir à la Régie de l'énergie.*

### *Recommandation 7 –*

*Que soient resserrés et regroupés les objectifs concernant l'écoconditionnalité (rendre l'accès aux subsides conditionnels au respect de l'environnement) et les incitatifs économiques au sein d'une même orientation, qu'ils soient fiscaux et non-fiscaux. Le principe du pollueur-payeur devrait être pleinement appliqué à ce chapitre.*

### *Recommandation 8 –*

*Que les objectifs poursuivis soient plus fermement établis, quitte à procéder par étape dans leur implantation. Ainsi il faudrait « appliquer l'écoconditionnalité » en enlevant le mot « davantage » qui peut réduire l'objectif à un vœu pieux et « internaliser les externalités » (coûts environnementaux) en lieu et place de « les révéler davantage ». Le ministère des Finances et le Conseil du trésor devraient être appelés à jouer un rôle déterminant dans l'atteinte de ces objectifs.*

## **ORIENTATION 5 –**

### **RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES**

### *Recommandation 9 –*

*Nature Québec recommande que l'objectif visant à « accroître le niveau de vie des Québécois » soit explicitement associé à une économie du savoir et à l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes. Nature Québec considère qu'il faudrait procéder à l'évaluation de l'exemple cité en appui de cet objectif dans le document de consultation, soit la Stratégie gouvernementale de développement économique, l'avantage québécois. Cet examen devrait se faire sous l'angle du développement durable. Est-ce qu'on doit, par exemple, continuer à favoriser la venue*

*d'entreprises fortement énergivores ou grandes consommatrices de ressources pour la création d'emplois au Québec ?*

#### **ORIENTATION 6 –**

#### **AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRER...**

##### *Recommandation 10 –*

*Que la stratégie se donne l'objectif « d'atteindre la norme internationalement reconnue en terme d'aires protégées (12 %) d'ici 2012; après avoir réalisé un premier engagement de 8 % (engagement gouvernemental pour 2008, c.f. plan d'action 2007-2012 MDDEP). » Ce réseau d'aires protégées assure entre autres la présence de territoires témoins permettant l'évaluation des impacts des activités de développement.*

##### *Recommandation 11 –*

*Que la référence à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), citée en exemple dans le projet de stratégie, soit explicitement incluse dans l'objectif « d'intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement... ». En effet, dans le contexte où le gouvernement vient de court-circuiter le mandat de la CPTAQ dans le processus d'examen du projet Rabaska, il faudrait à tout le moins proposer un changement législatif pour éviter qu'une décision ministérielle n'intervienne avant les conclusions d'un examen, discréditant ainsi tout le processus.*

##### *Recommandation 12 –*

*Que la stratégie fasse nommément référence à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe), un exercice de développement durable très important, dont de nombreuses recommandations n'ont toujours pas été appliquées. Nature Québec s'inquiète d'ailleurs de l'annonce récente de l'abolition d'un conseil externe devant faire le suivi de la mise en œuvre du rapport de la Commission.*

##### *Recommandation 13 –*

*Que la Stratégie québécoise de développement durable identifie un nouvel objectif, soit : « compléter la Politique nationale de l'eau, en assurant notamment le financement à long terme des mesures identifiées dans les futurs plans directeurs de l'eau (PDE) », via des redevances perçues auprès des embouteilleurs d'eau par exemple.*

#### **Mise en œuvre et suivi**

##### *Recommandation 14 –*

*Que le concept de développement durable englobe toute activité de « développement » au sein de chacun des 150 ministères, organismes et agences du gouvernement. On ne peut à la fois promouvoir un développement qui soit durable et un autre qui ne le serait pas. Ainsi la stratégie (ou le guide d'élaboration des plans d'action qui doit en découler) doit indiquer spécifiquement que tout comité « intraministériel » de planification doit intégrer le développement durable dans ses pratiques et éviter tout dédoublement. En clair, il ne devrait pas y avoir un plan d'action*

*ministériel d'un côté et un plan d'action de développement durable de l'autre. En conséquence, il ne devrait pas y avoir deux équipes de travail distinctes pour assurer la conception et les actions de suivi d'un ministère sur toute question de « développement ».*

*Recommandation 15 –*

*Que les dix actions structurelles identifiées par le ministère ne comprennent pas le suivi de stratégies, de politiques et programmes déjà en cours, si ce n'est pour procéder à leur révision en profondeur sous l'angle du développement durable. Le plan d'action ministériel ne doit pas constituer une autovalorisation de pratiques actuelles mais bien permettre une réévaluation des orientations, des politiques et des programmes pour y appliquer le développement durable.*

*Recommandation 16 –*

*Que le premier ministre du Québec fasse accéder de manière statutaire le ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs au comité des priorités du gouvernement du Québec pour placer le développement durable au cœur des priorités du gouvernement et ainsi envoyer un signal politique clair aux citoyens.*

*Recommandation 17 –*

*Que le MDDEP dispose de ressources internes supplémentaires pour remplir pleinement le rôle de leader que lui a confié la loi dans la conception, la coordination et le suivi de la stratégie gouvernementale de développement durable en disposant, notamment, de crédits spéciaux lui permettant d'assurer en collaboration avec ses partenaires, le portrait évolutif du développement durable au Québec via des indicateurs de performance.*

# ANNEXE — MÉMOIRES PRODUITS PAR NATURE QUÉBEC EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

## [Sauvons nos lacs !](#)

Mémoire présenté au MDDEP dans le cadre des consultations du Rendez-vous stratégique des algues bleu-vert - PDF 137 ko (2007-09-21)

## [Pour une agriculture respectueuse de ses ressources](#)

Mémoire présenté dans le cadre des consultations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), incluant les recommandations - PDF 175 ko (2007-09-07)

## [Mémoire sur la révision de l'accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs](#)

Memoir on the review and revision of the Great Lakes Water Quality Agreement (GLWQA) presented to the Great Lakes Environment Office, Environment Canada, Ontario Region - PDF 115 ko (2007-07-13)

## [Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska...](#)

Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska... par la société en commandite Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France. Mémoire présenté dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques (BAPE) - PDF 270 ko (2007-01-23)

## [Initiative de gestion des eaux du bassin Grands Lacs - Saint-Laurent](#)

Mémoire présenté à la Commission mixte internationale dans le cadre de la consultation publique sur les options en matière de gestion des niveaux et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. ISBN 2-9803519-4-6 - PDF 188 ko (2006-09-15)

## [Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna](#)

Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna par Transcanada Pipelines Limited et Pétro-Canada. Mémoire présenté en enquête et audiences publiques dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) - PDF 308 ko (2006-06-12)

## [Mémoire pour un développement harmonieux et durable du territoire public](#)

Mémoire pour un développement harmonieux et durable du territoire public. Présenté à la Commission sur l'économie et le travail. Dans le cadre des consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi no 122, loi modifiant la loi sur les terres du domaine de l'état et d'autres dispositions législatives - PDF 153 ko (2005-11-23)

## [Mémoire sur la proposition d'entente sur les ressources en eaux durables du bassin Laurentien](#)

Mémoire de l'UQCN sur la proposition d'entente sur les ressources en eaux durables du bassin Laurentien (Grands lacs / Saint-Laurent ) dans le cadre des consultations publiques de l'été 2005 - PDF 157 ko (2005-08-01)

## [Le développement durable et le gouvernement du Québec](#)

Commentaires sur le Plan de développement durable et sur l'Avant-projet de loi sur le développement durable. Incluant en annexe I : Commentaires sur la Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2004-2007 et son plan d'action - PDF 482 ko (2005-03-08)

## [Commentaires sur la stratégie québécoise sur la diversité biologique 2004-2007](#)

Commentaires sur la stratégie québécoise... et son plan d'action 2004-2007. Annexe I du mémoire sur le développement durable et le Gouvernement du Québec : commentaires sur le Plan de développement durable et sur l'Avant-projet de loi sur le développement durable - PDF 402 ko (2005-03-08)

### [La politique de l'énergie. Efficacité énergétique : le choix durable!](#)

Mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'économie et du travail, dans le cadre des consultations du BAPE - PDF 1595 ko (2005-01-25)

### [Initiative de gestion des eaux du bassin Grands Lacs - Saint-Laurent](#)

Mémoire présenté au Conseil des gouverneurs des Grands Lacs dans le cadre de la consultation publique sur la proposition préliminaire pour la mise en œuvre de l'annexe de 2001 à la charte des Grands Lacs. - PDF 205 ko (2004-10-01)

### [Notes complémentaires au mémoire soumis à la commission d'étude sur la gestion de la forêt...](#)

Notes complémentaires au mémoire soumis à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise le 30 juin dernier. Présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise - PDF 157 ko (2004-09-20)

### [Étude des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent](#)

Étude des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent. Mémoire présenté à la consultation publique dans le cadre des consultations par la SODES et la Commission des Grands Lacs - PDF 121 ko (2004-08-04)

### [Regagner la confiance de la population : un chemin de sortie de la crise forestière](#)

Regagner la confiance de la population : un chemin de sortie de la crise forestière. Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise - PDF 323 ko (2004-06-30)

### [Vers une politique énergétique responsable : un urgent besoin de leadership](#)

Vers une politique énergétique responsable : un urgent besoin de leadership. Mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'économie et du travail - PDF 300 ko (2004-05-19)

### [Projet d'exploration gazière dans le Saint-Laurent](#)

Projet d'exploration gazière dans le Saint-Laurent. Mémoire présenté au BAPE et exposant les préoccupations de l'UQCN vis-à-vis les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent - PDF 293 ko (2004-05-18)

### [Pour un développement harmonieux et durable du territoire public](#)

Mémoire pour un développement harmonieux et durable du territoire public : une approche d'affectation du territoire public. Mémoire présenté au MRNFP dans le cadre des consultations publiques sur une nouvelle approche d'affectation du territoire public (consultations nationales PATQ) - PDF 348 ko (2003-12-11)

### [Mémoire sur les impacts environnementaux de l'exploration pétrolière](#)

Mémoire sur les impacts environnementaux de l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent, phase II - PDF 1200 ko (2003-12-08)

### [Résumé du mémoire sur les impacts environnementaux de l'exploration...](#)

Mémoire sur les impacts environnementaux de l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent, phase II - Résumé doc 87 ko (2003-12-08)

### [Mémoire sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources....](#)

Mémoire sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier proposés pour les plans généraux d'aménagement forestier de 2005-2010. Mémoire présenté au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec (MRNFP) dans le cadre des consultations régionales de la Capitale-Nationale sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier - PDF 354 ko (2003-12-03)

### [L'exploration pétrolière et gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent....](#)

L'exploration pétrolière et gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent : un danger pour la faune et la flore marine. Une collaboration de Stéphane Gagné (2003-06-06)

### [Position de l'UQCN... changements climatiques](#)

Position de l'UQCN dans le cadre de la consultation publique sur le plan d'action canadien sur les changements climatiques - HTML (2003-06-01)

### [Un Plan vert pour le Québec](#)

Un Plan vert pour le Québec : un projet pour le ministre de l'Environnement ou pour l'ensemble du gouvernement ? par Harvey Mead, président - PDF 97 ko (2003-05-30)

### [Optimiser l'apport économique des activités d'élevage porcin...](#)

Optimiser l'apport économique des activités d'élevage porcin, minimiser ses impacts environnementaux et sociaux. Mémoire présenté à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec, dans le cadre des consultations du BAPE - PDF 365 ko (2003-03-01)

### [Déclaration commune relativement à la mise en oeuvre du protocole de Kyoto](#)

Déclaration commune (UQCN, AQLPA, EnJeu, RNCREQ) relativement à la mise en œuvre du protocole de Kyoto par le gouvernement du Québec - PDF 176 ko (2003-03-01)

### [Commentaires sur le projet de loi 129](#)

Commentaires sur le projet de loi 129. *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* - PDF 58 ko (2002-12-04)

### [Coalition pour le développement d'une agriculture durable](#)

Coalition pour le développement d'une agriculture durable : grandes orientations et principales revendications - HTM (2000-12-07)

### [Recommandations pour l'établissement d'une fiscalité agricole verte pour le Québec](#)

Recommandations pour l'établissement d'une fiscalité agricole verte pour le Québec - HTM (2000-03-10)

### [Commentaires de l'UQCN sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole](#)

Commentaires de l'UQCN sur le Projet de règlement modifiant le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, paru dans la Gazette officielle du 17 novembre 1999 - HTM (2000-01-14)

### [Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec](#)

Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec - HTM (1999-11-01)

### [Changer les règles du jeu pour une société juste et viable](#)

Changer les règles du jeu pour une société juste et viable. Mémoire présenté à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locale - PDF 22 509 ko (1998-09-01)

### [Commentaires de l'UQCN sur le projet de Loi 405](#)

Commentaires de l'UQCN sur le projet de *Loi 405*, Loi favorisant la protection des eaux souterraines - HTM (1998-06-01)

### [L'énergie au Québec; pour une véritable stratégie durable](#)

L'énergie au Québec; pour une véritable stratégie durable. - PDF 1374 ko (1998-02-01)

### [Projet de Loi sur la Loi concernant la protection des espèces en péril au Canada](#)

Mémoire sur le projet de Loi sur la *Loi concernant la protection des espèces en péril au Canada* (présenté au BAPE) - PDF 7091 ko (1996-12-11)

### [La fiscalité verte : pour une société juste et viable](#)

La fiscalité verte : pour une société juste et viable - PDF 90 ko (1996-11-01)

### [Sommet socio-économique : où est passé le développement durable ?](#)

Où est passé le développement durable ? Réflexion de l'UQCN découlant de la démarche menant au Sommet sur l'économie et l'emploi - HTM (1996-11-01)



Fondée en 1981, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) est un organisme à but non lucratif devenu Nature Québec en 2005.

Nature Québec souscrit aux trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation :

- maintenir les processus écologiques essentiels et les écosystèmes entretenant la vie;
- préserver la diversité génétique de toutes les espèces biologiques;
- favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Nature Québec réfléchit sur l'utilisation de la nature dans l'aménagement du territoire agricole et forestier, dans la gestion du Saint-Laurent et dans la réalisation de projets de développement urbain, routier, industriel, et énergétique. Les experts des commissions Agriculture, Aires protégées, Biodiversité, Eau, Énergie et Foresterie, au cœur du fonctionnement de Nature Québec, cherchent à établir les bases des conditions écologiques du développement durable.

Résolument engagé dans un processus qui vise à limiter l'empreinte écologique causée par les usages abusifs, Nature Québec participe aux consultations publiques et prend position publiquement pour protéger l'intégrité biologique et la diversité des espèces sur le territoire québécois lorsque des projets de développement fragilisent les écosystèmes et les espèces biologiques.